

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Bas-Rhin

MAIRIE

DE

ROSENWILLER

67560

Tél.: 03 88 50 41 66

Fax : 09 70 06 87 93

E-mail : mairie.rosenwiller@wanadoo.fr

Rosenwiller, le 24 mars 2014

CONVOCAATION

POUR

LE CONSEIL MUNICIPAL



J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira en
Mairie de Rosenwiller

Le vendredi 28 mars 2014 à 20h00

et vous prie de bien vouloir y assister.

ORDRE DU JOUR :

1. Installation du nouveau Conseil Municipal
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Election du Maire
4. Délibération fixant le nombre des adjoints
5. Election des adjoints
6. Désignation des délégués auprès du Comité -Directeur du SICTOMME
7. Désignation du délégué communal au SDEA pour l'eau potable
8. Désignation du délégué communal au SDEA pour l'assainissement
9. Désignation de délégués pour la station de traitement des eaux usées du Rosenmeer
10. DIVERS

Le Maire
Philippe WANTZ

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Philippe Wantz', written over a horizontal line.



Département
Bas-Rhin

COMMUNE DE ROSENWILLER

Arrondissement
MOLSHEIM

*Compte-rendu
du Conseil Municipal*

Séance du 28 Mars 2014

Nombre de Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 15

Sous la Présidence de M. WANTZ Philippe, Maire

Membres présents : BARABINOT Dominique, BECHTOLD Kévin, BLANSCHÉ Alain, DUFFNER Laurent, EINHART Roland, FISCHER-STEGER Anne, GRAFF Claude, HEINRICH Monique, HUBER Agnès, HUCK Claudine, HUCK Fernande, HUCK Jean-Georges, MEYER Eric, WISSER Sébastien

1. INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

La séance a été ouverte sous la présidence de M. WANTZ Philippe, Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès - verbaux des élections et a déclaré installer MM (Mmes) : BARABINOT Dominique, BECHTOLD Kévin, BLANSCHÉ Alain, DUFFNER Laurent, EINHART Roland, FISCHER-STEGER Anne, GRAFF Claude, HEINRICH Monique, HUBER Agnès, HUCK Claudine, HUCK Fernande, MEYER Eric, WANTZ Philippe, WISSER Sébastien, dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Conformément à l'article L2122-8, Monsieur HUCK Jean-Georges, membre doyen du Conseil a pris ensuite la présidence.

2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Par tradition, le plus jeune des conseillers municipaux, en l'occurrence, Monsieur BECHTOLD Kévin, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

3. ELECTION DU MAIRE

Le Président, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un Maire.

Le Doyen HUCK Jean-Georges fait appel à candidature à la fonction de Maire.

Philippe WANTZ se propose.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du
Code électoral : 0

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

M. EINHART Roland : 1 voix

M. WANTZ Philippe : 14 voix

M. WANTZ Philippe ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

4. FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le Maire expose un tableau définissant les différentes missions de chaque adjoint.

Le premier adjoint, qui remplace le Maire en cas d'absence, serait affecté à l'administration et à la communication.

Le second adjoint, le serait à l'urbanisme et aux bâtiments.

Le Maire propose un troisième adjoint, pour l'environnement et la vie associative.

CREATION DE POSTES D'ADJOINTS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

CONSIDERANT que le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,

CONSIDERANT cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal,

CONSIDERANT que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :

14 voix POUR

1 voix CONTRE

➤ **DECIDE** la création de trois postes d'adjoints au Maire.

5. ELECTION DES ADJOINTS

➤ ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Le Maire fait appel à candidature.

Claudine HUCK se propose à la fonction de 1er Adjoint.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes que pour l'élection du Maire, et sous la présidence de M. WANTZ Philippe, élu Maire, à l'élection du premier adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du
Code électoral : 2

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

Mme HUBER Agnès : 1 voix

Mme HUCK Claudine : 12 voix

Mme HUCK Claudine ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 1^{er} adjoint au Maire et a été immédiatement installée.

➤ ELECTION DU SECOND ADJOINT

Le Maire fait appel à candidature.

Sébastien WISSER se propose à la fonction de 2ème Adjoint.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes que pour l'élection du Maire, à l'élection du deuxième adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du
Code électoral : 2

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

M. WISSER Sébastien : 13 voix

M. WISSER Sébastien ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 2^{ème} adjoint au Maire et a été immédiatement installé.

➤ ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

Le Maire fait appel à candidature.

Jean-Georges HUCK se propose à la fonction de 3^{ème} Adjoint.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes que pour l'élection du Maire, à l'élection du troisième adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du
Code électoral : 3

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

M. BLANSCHÉ Alain : 2 voix

M. HUCK Jean-Georges : 10 voix

M. HUCK Jean-Georges ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 3^{ème} adjoint au Maire et a été immédiatement installé.

6. DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DU COMITE DIRECTEUR DU SICTOMME

DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DU COMITE DIRECTEUR DU SICTOMME

Initialement créé en 1960 par 6 communes pour se doter en commun des moyens nécessaires à l'exercice de la compétence de collecte et traitement des déchets des ménages, le Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures de Molsheim, Mutzig et Environs regroupe aujourd'hui 68 communes. La commune de Rosenwiller a rejoint le Syndicat le 21 juin 1989, date des délibérations du Comité Directeur qui a été notifiée par arrêté préfectoral le 4 novembre 1991.

VU l'article L 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du SICTOMME et notamment son article 5, chaque commune est représentée au sein du Comité Directeur par deux délégués, sans possibilité de désigner des délégués suppléants.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, nouvellement élu et installé dans ses fonctions,

➤ **DECIDE à l'unanimité** de ne pas procéder à l'élection au scrutin secret

➤ **DESIGNE à l'unanimité** les délégués suivants pour siéger au sein du Comité Directeur du SICTOMME

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	QUALITE AU SEIN DU C.M.	ADRESSE COMPLETE
BLANSCHÉ	Alain	26/10/1960	Conseiller	8 rue Badstüb
HUCK	Jean-Georges	03/09/1952	Troisième adjoint	3 rue Belle-Vue

7. DESIGNATION DU DELEGUE COMMUNAL AUPRES DU SDEA

DESIGNATION DU DELEGUE COMMUNAL AU SDEA

Commune membre du SDEA

Transfert complet de la compétence « Eau potable »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en prolongement du renouvellement des conseillers municipaux de mars 2014, il convient de désigner les représentants siégeant au niveau local et global du SDEA, conformément à ses statuts.

VU le Code général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L 2121-21,

VU les statuts du SDEA et notamment ses articles 9,11,14 et 26 ainsi que son Annexe 2 fixant la représentation de chaque périmètre intégré à un délégué par commune, par tranche de 3000 habitants et par compétence ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, nouvellement élu et installé dans ses fonctions,

➤ **DECIDE à l'unanimité**, de ne pas procéder par vote à bulletins secrets

➤ **DESIGNE** en application de l'Article 11 des Statuts Modifiés du SDEA :

M. WANTZ Philippe délégué de la Commune de Rosenwiller au sein de la Commission Locale eau potable et des Assemblées Territoriales et générales du SDEA

8. DESIGNATION DU DELEGUE COMMUNAL AUPRES DU SDEA

DESIGNATION DU DELEGUE COMMUNAL AU SDEA

Commune membre du SDEA

Transfert complet de la compétence « Assainissement »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en prolongement du renouvellement des conseillers municipaux de mars 2014, il convient de désigner les représentants siégeant au niveau local et global du SDEA, conformément à ses statuts.

VU le Code général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L 2121-21,

VU les statuts du SDEA et notamment ses articles 9,11,14 et 26 ainsi que son Annexe 2 fixant la représentation de chaque périmètre intégré à 1 délégué par commune, par tranche de 3000 habitants et par compétence ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, nouvellement élu et installé dans ses fonctions

- DECIDE à l'unanimité, de ne pas procéder par vote à bulletins secrets
- DESIGNE en application de l'Article 11 des Statuts Modifiés du SDEA :
M. WANTZ Philippe délégué de la Commune de Rosenwiller au sein de la Commission Locale assainissement et des Assemblées Territoriales et générales du SDEA.

9. DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DU SYNDICAT DU ROSENMEER

DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DU SYNDICAT DU ROSENMEER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du Syndicat du Rosenmeer et notamment son article 5, chaque commune est représentée au sein du Comité Directeur par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, nouvellement élu et installé dans ses fonctions,

- DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder par vote à bulletins secrets

	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	QUALITE AU SEIN DU C.M.	ADRESSE COMPLETE
Titulaire	WANTZ	Philippe	06/02/1964	Maire	6 impasse du Coteau 67560 ROSENWILLER
Suppléant	WISSER	Sébastien	08/05/1973	2 ^{ème} adjoint	17 rue du Rosenmeer 67560 ROSENWILLER
Titulaire	EINHART	Roland	25/09/1963	Conseiller	20 rue de l'école 67560 ROSENWILLER
Suppléant	GRAFF	Claude	17/03/1963	Conseiller	25 rue de l'école 67560 ROSENWILLER

10. DIVERS

- Le prochain Conseil Municipal se tiendra le mercredi 16 avril. Les conseillers se répartiront dans les différentes commissions.
- Le Maire informe que le marché pour la mise en place des réducteurs de pression a été attribué le 18 mars 2014 à la société SADE pour un montant de 88 118,00 € HT. Les travaux débuteront courant avril. La pression d'eau au robinet se trouvera améliorée pour les usagers situés le plus en hauteur et devrait rester inchangée pour les autres. La mise hors circuit de notre ancien château d'eau datant des années 50 sera effective à l'issue de la mise en place des chambres de réduction de pression.
- Le maire projette une photo de la réalisation de la placette du cimetière israélite.



- L'éclairage public rue de l'école est très fort. Il était prévu une réduction d'intensité la nuit. Le Maire va contacter le maître d'œuvre.

Fin de la séance : 21h30.